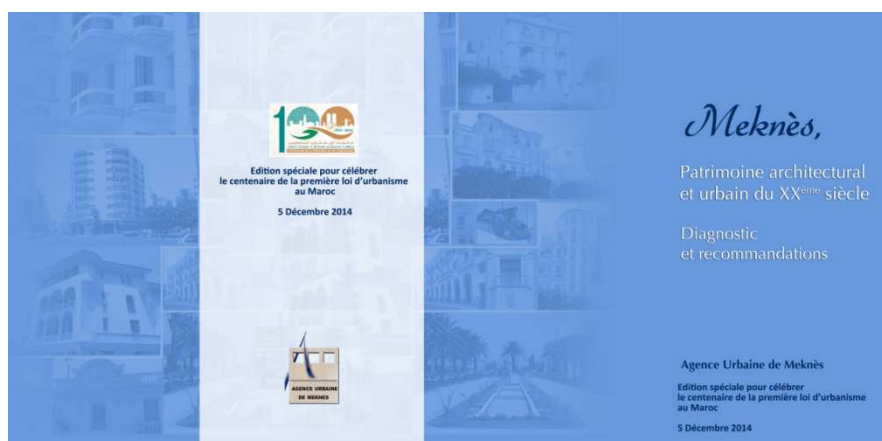




« Patrimoine architectural et urbain du 20^{ème} siècle »

Diagnostic et recommandation

Agence Urbaine de Meknès- Edition 2014

A l'instar des grandes villes du Royaume, la ville nouvelle de Meknès jouit d'un patrimoine architectural et urbanistique de grande valeur, vu qu'elle fut dès 1911 une des principales villes qui ont vu la construction de nombreux édifices, militaires, civiles et religieux mais aussi d'immeubles et de résidences, places et jardins lors de la période du protectorat français. Sa ville nouvelle fut connue aussi sous le nom du « Petit Paris ».

Ce patrimoine nécessite une revalorisation notamment face à la pression du boom immobilier que vit Meknès et qui se manifeste non seulement par les extensions horizontales mais aussi par une réelle métamorphose du centre ville qui continue sans cesse à s'étendre verticalement.

Dans ce cadre, l'Agence Urbaine a procédé au lancement d'une étude sur le patrimoine urbanistique et architecturale datant du siècle dernier pour la reconnaissance, la protection et la valorisation de ce patrimoine.

A travers une recherche bibliographique, un recensement et un repérage sur le terrain puis sur fond cartographique, une analyse multicritères a été réalisée sur chacun des bâtiments remarquables retenus, afin de proposer ceux pour lesquels tout ou une partie de la construction ou de l'espace public pourraient faire l'objet d'un classement.

Ceci a permis d'établir :

- L'inventaire du patrimoine architectural datant de la période du protectorat ;
- La constitution d'un référentiel pour cadrer et réglementer toute intervention au niveau de ces tissus ;
- L'établissement d'un document de communication et de sensibilisation autour de ce patrimoine ;
- L'identification des activités à mener pour sa sauvegarde et sa mise en valeur.

Il est ainsi proposé de mettre en place, dans le cadre d'un « PLAN PATRIMOINE », un ensemble de dispositifs pour la mise en œuvre urgente d'une stratégie de protection efficace et ambitieuse axé sur :

- a. Volet technique : surveiller les autorisations de démolir, création des zones protégées permettant des aménagements plus souples (voire « ZPPAUP » : zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager dans la législation française), mesures fiscales incitatives, accompagnement des professionnels,
- b. La valorisation des espaces publics : L'application des mesures de protection est inefficace si elle n'est pas accompagnée de la mise en valeur du patrimoine et de son environnement, et en premier lieu la requalification de l'espace public (Résolution des problèmes de circulation automobile, source de pollution et d'encombrements, entretien des espaces verts, amélioration de l'éclairage public , régulation des enseignes et des espaces publicitaires, signalisation cohérente et complète....)
- c. La sensibilisation : Généraliser l'initiation au patrimoine de leur ville auprès des écoliers, des étudiants et des habitants par des conférences, expositions, publications, visites guidées et films documentaires, donner à la ville une image attirante pour le tourisme culturel, créer des labels encourageant les initiatives privées....
- La communication : Mener et exposer une approche dynamique auprès des acteurs privés et publics les incitant à faire connaître leur patrimoine immobilier (éducation nationale, transports, armée, santé, etc.), donner l'exemple en investissant dans des bâtiments appartenant à la ville en attente d'affectation et les ouvrir au public

Tous les volets esquissés d'un tel plan patrimoine sont indissociables les uns des autres. Pour la réussite de ce projet, il est nécessaire d'assurer une parfaite coordination des interventions, et éventuellement de créer une entité qui centralisera les études et les décisions, piloté par la Municipalité et la Wilaya, dans laquelle on devra trouver comme acteurs principaux : l'Agence Urbaine, le Ministère de la Culture, le Ministère du Tourisme et la société civile représentée par des associations. Son rôle doit être légitimé et effectif. Il doit être considéré comme un des outils principaux participant au développement futur de la ville, sans limites de territoire ou d'activités.